République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 09/06/2021 Recu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le

ID: 023-200067189-20210520-20210515-DE

2021/05/15

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 mai 2021 - Délibération n° 2021/05/15

<u>Objet</u>: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ACTION EDUCATIVE LOCALE ».

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 12 mai 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DESLOGES Georges – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – CLOCHON Bruno – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – CANFORA Carmine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – TRUFFINET Jean-Claude – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

<u>Etaient excusés</u>: BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – RIGAUD Régis – FINI Alain – VALLAYES Gaël – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – LAGRANGE Serge – BORD Jean-Jacques – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – DEFEMME Catherine – PATAUD Annick.

<u>Pouvoirs</u> (considérant la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

- 1. M. RIGAUD donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT
- 2. M. FINI donne pouvoir à M. MALIVERT
- 3. M. LAGRANGE donne pouvoir à M. MAGOUTIER
- 4. Mme DEFEMME donne pouvoir à M. GAILLARD
- 5. M. LEHERICY donne pouvoir à M. GAUDY
- 6. M. PAMIES donne pouvoir à M. ROYERE
- 7. M. VALLAYES donne pouvoir à Mme LAPORTE

Suppléances: M. HAMONEAU Nicolas remplace M. BERTELOOT Dominique

M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick

M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick

Secrétaire de séance : Mme POITOU-LE BIHAN Delphine

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	45	52			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
52					

Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Suite au lancement des appels à projet des dispositifs de subventions que la Affiché le nunauté de communes n en œuvre sur son territoire, pour soutenir le développement associatif le la commission culture et

associative s'est réunie, jeudi 6 mai 2021, afin d'étudier chacune des demandes dans le cadre du dispositif « Action Éducative Locale ».

Les élus de la commission proposent au Conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes :

Pour les Actions Éducatives Locales 2021 :

Association	Action	Montant arrondi	
UFOLEP	Ecole multisports de St Georges la Pouge et Pontarion	3 235,00 €	
	Tennis à l'école		
Tennis Club Bourganeuf	Ateliers pédagogiques au collège J. P. Le Doux	4 025,00 € 995,00 €	
	Section sportive au collège J.P. Le Doux Actions éducatives auprès des jeunes licenciés		
TC La Leyrenne	Le tennis pour tous		
TC La Leyrenne	Journée d'initiation à la pratique du football	333,00 E	
USB Bourganeuf	Structuration et pérennisation de l'école de football	2 325,00 €	
	Tournoi de futsal 2022		
	Fonctionnement de l'école de foot et stage	2 825,00 €	
Sporting Club Sardentais -	Challenge Maurice Faure - catégorie jeunes		
Foot ACC23	Intervention en temps périscolaire		
	Chabatz d'entrar	4 150,00 €	
Agora	Local Jeunes		
Les Plateaux Limousins	Plateaux Limousins Actions éducatives à destination des enfants et des familles		
Association Lampsane	Les Rendez-vous de Lampsane en Creuse Sud-Ouest	440,00€	
	Goûter à la ferme	1 180,00 €	
	Atelier échange de savoir faire		
VASI Jeunes	Week-end en famille		
	Séjours enfants 6-11 ans		
	Animation jus de pomme		
Joyevivaces			
Interlude	· ·		
Des Racines et du Cirque			
Fanfare municipale Bourganeuf	Orchestre de jeunes et création de cours de musique	1 375,00 €	
Théâtr'enfants	le théâtre et l'expression corporelle comme lieu d'expérimentation artistique et civique Vacances théâtrales	2 075,00 €	
SPT Lavauzelle	Atelier musique et mouvement	650,00€	
Entrechats	Atelier de danse hebdomadaire	250,00 €	
Télémillevaches	Atelier vidéo et interculturalité	830,00 €	
Radio Vassivière	Ateliers radios trimestriels	1 145,00 €	

Envoyé en préfecture le 09/06/2021 Reçu en préfecture le 09/06/2021

	Ateliers "enregistrer le deho	20210520-20210515-DE
	Ateliers "faire une émission de radio en direct"	
	Ateliers "créer une émission radio"	
La Mática	"Badaboum"	2.025.00.6
La Métive	« La Colonie »	2 925,00 €
Les Michelines	Les Michelines Mes cartes postales sérigraphiées pour l'été	
Instants libres	Atelier de pratique du mouvement et de la parole	895,00€
Fanfare municipale Bourganeuf	Classe d'orchestre d'harmonie	830,00 €
Les amis de la pierre de Masgot	Animations intergénérationnelles de création autour de la sculpture	1 495,00 €
Télémillevaches	Atelier vidéo et vivre-ensemble	500,00€
Lavaud Soubranne	Atelier pédagogique - initiation au métier du cinéma	1 660,00 €
	TOTAL	39 895,00 €

Les subventions dans le cadre du dispositif « Action Educative Locale » pour l'année 2021 représente un montant total de 39 895€.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- → D'approuver l'attribution et le versement des subventions selon le tableau ci-dessus,
- → Autorise M. Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.